



Que doit faire un nouveau membre ?

Sur www.club-orca.fr:

Télécharger et imprimer le modèle fédéral de certificat médical

Prendre RDV médecin et obtenir un certificat pour « l'ensemble des activités subaquatiques » (si possible), sur le modèle fédéral. Pour pouvoir participer à toutes nos activités.

Envoyer nom, prénom, portable à fabrice@club-orca.fr pour préinscription

Faire 1^{ère} séance d'essai gratuite, même sans certificat médical

Donner nom, prénom, portable, email

Attendre réception email préinscription

Que doit faire un cadre du club ?

Avant le début des cours:
Faire la procédure d'inscription des anciens membres (ci-dessous)

Sur www.club-orca.fr:

Télécharger régulièrement la liste des dossiers administratifs de son groupe

Vérifier les membres présents
INTERDIRE ACCES BASSIN si dossier incomplet et $\geq 3^{\text{ème}}$ séance

Si nouveau membre:

- autoriser 1^{ère} séance d'entraînement
- noter nom, prénom, email, téléphone

Sur www.club-orca.fr:

- Préinscrire rapidement les nouveaux
- Valider les éléments de dossier reçus

Que doit faire un ancien membre ?

OBTENIR UN CERTIFICAT MEDICAL

Si plongeur scaphandre ou apnéiste à + de 6 mètres, un certificat médical daté en début de saison est obligatoire sinon certificat <3 mois vivement conseillé

Sur www.club-orca.fr:

- Remplir formulaire en ligne
- Enregistrer certificat (fichier pdf) ET photo (jpeg), mineurs: autorisation parentale (pdf)

AVANT LA 3^{ème} séance :

Régler la cotisation par chèque(s) bancaires (encaissement différé possible), chèques vacances ou sports, virement (RIB disponible dans ton espace réservé en ligne) et certificat si non enregistré en ligne
SINON pas d'accès au bassin

1^{ère} séance :

Apporter règlement (chèques bancaire ou vacances ou sport, ou virement)

Sur www.club-orca.fr:

- Remplir formulaire en ligne
- Enregistrer photo (jpeg) et documents médicaux (pdf)
- Si mineurs: autorisation parentale (pdf)

Certificat médical d'Absence de Contre-Indication à la pratique des activités subaquatiques

Je soussigné(e) **Docteur,**

Exerçant à,

Rayez la mention inutile*

médecin, généraliste* du sport* fédéral* n° :
diplômé de médecine subaquatique* autre* :

Certifie avoir examiné ce jour :

NOM :

Né(e) le :

Prénom :

et ne pas avoir constaté, sous réserve de l'exactitude de ses déclarations, de contre-indication cliniquement décelable à la pratique :

de l'ensemble des activités subaquatiques EN LOISIR

Ou bien seulement (cocher) : DES ACTIVITÉS DE PLONGÉE EN SCAPHANDRE AUTONOME
 DES ACTIVITÉS EN APNÉE
 DES ACTIVITÉS DE NAGE AVEC ACCESSOIRES

de la ou des activité(s) suivante(s) EN COMPÉTITION (spécifier en toute lettre) :

Pour mémoire les particularités suivantes nécessitent un certificat délivré par un médecin fédéral, du sport ou qualifié :

- TRIMIX Hypoxique
- APNÉE en PROFONDEUR > 6 mètres en compétition
- Pratique HANDISUB
- Reprise de l'activité après accident de plongée

NOMBRE DE COCHÉE(S) (obligatoire) :

Remarque(s) et restriction(s) éventuelle(s) (en particulier pour l'encadrement en plongée subaquatique...) :

Pour les disciplines à contraintes particulières (pour la FFESSM, la plongée scaphandre et l'apnée en fosse ou milieu naturel), le CACI est obligatoire annuellement pour tous, majeurs et mineurs.

Pour les autres disciplines fédérales non à contraintes particulières, le CACI est annuel pour les pratiquants âgés de 18 ans et plus.

En cas de modification de l'état de santé ou d'accident de plongée, la validité de ce certificat est suspendue.

En cas de pratique compétitive, l'absence de contre-indication à la pratique en compétition de la discipline concernée devra être spécifiée sur le CACI.

Ce certificat est remis en main propre à l'intéressé ou son représentant légal.

La liste des contre-indications à la pratique des activités subaquatiques fédérales et les préconisations de la FFESSM relatives à l'examen médical, sont disponibles sur le site de la Commission Médicale et de Prévention Nationale :

<http://medical.ffessm.fr>

Fait à :

Signature et cachet :

date :

SAISON 2024-2025

CERTIFICAT d'ABSENCE DE CONTRE INDICATION (CACI)

Ci-dessous explications des MENTIONS UTILISEES SUR LE SITE ORCA et la correspondance avec les mentions que vous pouvez trouver sur vos certificats médicaux.

ATTENTION : IL N'Y A PLUS DE QS SPORT POUR PROLONGER LES CERTIFICATS MEDICAUX, PAR CONSEQUENT TOUS LES MEMBRES DOIVENT **PRESENTER UN CERTIFICAT DATÉ APRÈS LE 1^{er} JUILLET 2024.**

CAS 1 : CERTIFICATS FAIT APRES LE 1/7/2024 ET SANS LIMITATION

- SUBAQUATIQUES = mention "activités subaquatiques" (certificat modèle FFESSM) ou mentions "plongée" + "apnée" + "nage avec palmes"
- APNEE = mention "apnée" seule, compétition ou non
- PLONGEE = mentions "plongée sous-marine" ou " plongée subaquatique" seule
- NAGE PALMES = mention "nage avec palmes" seule ("natation" non recevable)
- APNEE+PLONGEE, ou APNEE+NAP, ou PLONGEE+NAP = identique aux 3 lignes ci-dessus avec 2 mentions uniquement

CAS 2: CERTIFICATS FAIT APRES LE 1/7/2023 MAIS AVEC LIMITATION

- APNEE LIMITEE = mention "apnée" avec une limite
- NAP LIMITEE = mention "nage avec palmes" avec une limite
- PLONGEE LIMITEE = mentions "plongée sous-marine" ou "subaquatique" avec une limite
- APNEE+NAP LIMITEES = idem ci-dessus

CLUB ORCA SAISON 2024-2025

AUTORISATION POUR LES MINEURS

Je soussigné(e) (NOM Prénom)

Mère / Père / Tuteur (rayer la mention inutile)

de l'enfant (NOM Prénom)

l'autorise à participer aux entraînements du Club ORCA et aux sorties en milieu naturel.

De plus, je m'engage et engage l'enfant ci-dessus sur les points suivants :

- 1) A respecter les horaires des entraînements,
- 2) Avoir pris connaissance et approuver sans aucune réserve les statuts et le règlement intérieur du Club,
- 3) A respecter les lois et règlements de la Fédération Française d'Etude et de Sports Sous-Marins (FFESSM),
- 4) A respecter les consignes générales de sécurité et de discipline dans le cadre des activités du club, notamment de ne pas pratiquer de l'apnée seul,
- 5) Être informé de l'intérêt à souscrire un contrat d'assurance complémentaire car la licence de base ne comprend qu'une assurance responsabilité civile,
- 6) D'autoriser le Club ORCA à utiliser les photos ou films, prises au cours des activités du club, avec l'image de mon enfant, ceci dans le cadre de la promotion du club.

Fait à le / /

Signature de l'adulte obligatoire